



## PUBLIC ' ACTION DRANCY

# Le bulletin des syndiqués CGT numéro 1



### NOTRE TRESORIERE A OUVERT SON DROIT A LA RETRAITE



#### PATRICIA DENAIN

Secrétaire Financière CGT

AGE : De la nouvelle  
jeunesse

REDACTRICE PRINCIPALE

SERVICE CULTUREL

**FEMMES, FEMMES, FEMMES ...** La réforme des retraites présage une fragilisation des plus précaires, et en particulier des femmes qui sont déjà 40 % à partir à la retraite avec une carrière incomplète et 30 % à travailler à temps partiel.

Les femmes seront les premières perdantes de cette réforme. Aujourd'hui, la pension des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes, mais cet écart est ramené à 29 % une fois intégrée la pension de réversion et les droits familiaux, deux protections menacées par la réforme.

Le gouvernement prévoit en effet de supprimer la majoration de durée d'assurance (MDA), qui permet aux mères de valider deux ans de cotisations par enfant dans le privé et un an dans le public. Elle permet également la majoration de pension de 10 % pour le père et la mère des familles de 3 enfants ou plus. En remplacement, une majoration de 5 % par enfant sera attribuée, mais pour l'un des deux conjoints seulement.

**D'après les projections réalisées, la majorité des mères seront pénalisées. Certaines femmes pourront ne plus avoir aucune compensation de leur maternité. Autre coup porté aux femmes, le durcissement de l'accès à la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, qui ne sera plus accessible au couple divorcé.**

Aujourd'hui, la réversion est accessible dès 55 ans dans le privé et sans condition d'âge dans le public. Il faudra désormais être à la retraite pour pouvoir toucher la réversion de son conjoint décédé.

**Le calcul de la pension sur la carrière complète, et non sur les 25 meilleurs années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public, va être particulièrement délétère pour les femmes, qui ont souvent des carrières morcelées (congé maternité, temps partiel, chômage).**

Elles sont 30 % à travailler à temps partiel. Les périodes de temps partiel, d'interruption pour charges familiales ou de chômage ne pourront plus être neutralisées et feront baisser le montant des pensions. Certes, le gouvernement affirme qu'il y aura « *un minimum de retraite à 1 000 €* ».

Mais pour en bénéficier, il faudra attendre l'âge de 64 ans, et avoir une carrière complète, ce qui exclut 40 % des femmes. Aujourd'hui, les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes, une sur 5 attend l'âge de 67 ans, âge d'annulation de la décote (contre un homme sur 12), et 37 % des femmes retraitées touchent moins de 1 000 € de pension brute (909 € nets). Avec cette réforme, les inégalités vont encore se creuser.

Une réforme féministe consisterait à réduire le temps de travail pour toutes et tous. Il faudrait revenir à la prise en compte des meilleures années pour le calcul de la retraite.

**Il est urgent par ailleurs de lutter contre le sous-emploi des femmes, les temps partiels et la précarité, et mettre en place un service public de la petite enfance pour permettre aux femmes de continuer à travailler.**

La CGT 22 rue de la République 93700 Drancy  
<mailto:cgt.drancy@gmail.com>



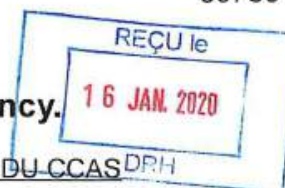
Syndicat CGT  
des Fonctionnaires Territoriaux  
et Agents Publics de Drancy  
Bourse du Travail  
22, rue de la République  
93700 DRANCY  
E-mail : [territoriaux.cgt@free.fr](mailto:territoriaux.cgt@free.fr)

SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET  
AGENTS PUBLICS DE DRANCY  
22 rue de la République  
93700 Drancy

Drancy, le 14 janvier 2020

## Lettre ouverte à Madame la Maire de Drancy.

Objet : DISCRIMINATIONS des AGENTS DE LA VILLE DE DRANCY ET DU CCAS DRH



**Madame la Maire,**

Nous avons été interpellés par vos écrits au personnel datés du 7 janvier 2020.

Votre vision étriquée et faussée de votre missive à 2000 exemplaires, dont nous ne ferons pas débat au vu de vos écrits sans réponse des agents mais qui nous amène à vous répondre.

Nous ne pouvons que constater que vous rabaissez le personnel dans votre redite de notre insert d'une image du « Parisien ». Notre article que vous contestez sur l'information, la transparence de la gestion publique de notre budget de fonctionnement que nous, CGT, souhaitons ainsi pour les agents à contrario de vos affabulations et accusations infondées.

Nous alerterons les agents de votre choix de vous attaquer à la CGT et **de produire des « non-réponses » sur les deux questions de cet article notamment sur la non reconnaissance de nos difficultés de travail et nos propositions d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de Drancy.**

Article proposant d'y répondre et reconnaître ce que l'INSEE a su faire, soit cette idée simple que « **la population de Drancy a une strate plus importante car elle a des secteurs plus difficiles ce qui influe sur nos conditions de travail** » à contrario de vos indemnités et responsabilités de Maire qui sont bloquées à 90 000 habitants. **DU SYNDICALISME BASIQUE QUE VOUS NE POUVEZ PAS LIRE AU VU DE VOTRE « INEXPERIENCE » DU MONDE DU TRAVAIL ET VOTRE IMPERITIE.**

**Votre vision individualiste type « libérale » est à l'image des employeurs du MEDEF, vous « Actionnaire dirigeant » au nom de notre employeur qui est la VILLE DE DRANCY.**

Votre déclaration, à l'image du gouvernement envers les instances intermédiaires que sont les syndicats, montre votre limite dans le respect des autres dans notre société qui ne dépasse pas votre « moi politique » que l'on peut lire dans votre propagande aux agents pour les élections.

Vous êtes faussement indignée par **les représentants** du personnel, élu(e)s en toute démocratie. Nous notons votre incapacité à admettre le droit d'expression, le droit à la contradiction qui ne méritent aucunement vos qualificatifs « *de mensonge ou diffamant* ». **Les mots ont un sens.**

Quand **aux délégués CGT** des agents que vous interpelez en final en apothéose qui vont de Mr MARTINEZ, Mme POMMERET, notre bureau (composé de retraités, d'agents en maladie, etc...), mandatés et désignés par les syndiqués CGT, nous souhaiterions un éclaircissement sur votre base de données qui vous permet d'avancer votre thèse de maternelle que diffuse le parti politique majoritaire en France « **vos délégués CGT vous appellent à perdre du salaire en faisant grève, sans qu'eux mêmes ne perdent leurs salaires puisqu'ils ne font pas grève.** ».

**Nous vous demandons copie des bases de données grévistes et non grévistes CGT pour avancer ces allégations inacceptables pour la CGT et sa structure solidaire et égalitaire. Vous n'êtes pas sans savoir que les salariés militants détachés de « travail » reversent leurs moments « d'action » quand le personnel est en grève. Ils ont bien une perte de salaire dont ils ont le choix équitable et solidaire de ne pas donner d'argent à leurs patrons mais à ceux qui les combattent.**

Dans l'attente du document ayant construit vos tromperies, veuillez agréer, Madame la Maire, nos plus sincères salutations syndicales.

La CGT Territoriaux de Drancy





Drancy, le 21 janvier 2020

## **Lettre ouverte aux CANDIDAT(E)S AUX MUNICIPALES.**

Mesdames, Messieurs

Voici venu le temps démocratique pour les habitants de Drancy de choisir leurs représentants, tout comme le premier syndicat de la Ville de Drancy est conforté depuis 1969 en 1er représentant du personnel de la Ville.

La CGT souhaite s'adresser à vous et ses habitants concernant les promesses, les actes réels et vos réponses.

### **En liminaire, nous vous avancerons ce que nous ne voulons plus revoir à Drancy :**

- **3 agents de la Ville sont morts au travail, 2 agents se sont suicidés, 3 ont fait des tentatives \*.** Nous demandons l'arrêt immédiat de la souffrance au travail qui a vu une première condamnation et réparation de la Ville de Drancy par le tribunal administratif.
- **La destruction méthodique de l'action sociale des travailleurs de la Ville de Drancy (CASC).**
- **La division exacerbée du personnel, par du privilège, du blocage de carrière, de mutation sanction.**
- **La précarisation à outrance du personnel lié à l'enfance, l'entretien et l'éducation.**
- **La privatisation des services publics par la méthode de « la perte de moyens humains et financiers » du service public à Drancy.**
- **Les recrutements inadaptés par clientélisme ou copinage.**

### **Nous CGT demandons une construction conjointe :**

- **De moyens en personnel et en moyens financiers pour répondre aux attentes légitimes des habitants pour un bien être à Drancy**
- **Une reconnaissance du personnel, par une carrière évolutive et non discriminante permettant le maintien de la qualité du service public.**
- **Une reconnaissance du travail collectif accompli par les agents avec une NBI pour tous et une prime (variable) CIA pour tous de 1000 € minimum (Quartiers difficiles augmentant les strates passés à 83 000 habitants)**
- **Le retour du CASC et de ses actions avec une direction et des choix sociaux venant des agents et pour les agents.**
- **Un dialogue social réel, transparent et efficace dans les réponses aux questions des agents.**
- **De bonnes conditions de travail pour un bon service rendu à la population.**
- **Un accès au logement public transparent, accessible à tous dont les agents communaux.**
- **Une gestion de la sécurité basée sur le régalién et un équilibre entre sanction / prévention par la médiation d'agents pleinement formés, impactant tous les quartiers de Drancy.**
- **Transport domicile / travail et travail / domicile gratuit pour tous les agents.**
- **Titularisation ou cdisation de l'ensemble des agents recrutés et en poste.**
- **Une obligation de formation professionnelle digne de ce nom.**
- **La fin du détournement du droit de grève, la participation active et sociale de la ville au maintien et l'amélioration des services publics, la reconnaissance de l'intérêt public des syndicats de Drancy.**

**Vous trouverez au recto de cette lettre nos interrogations, dont vos réponses seront transmises aux agents.**

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations citoyennes.

La CGT Territoriaux de Drancy

\* une agent d'entretien voirie, un agent du centre technique, et une ATSEM sont morts au travail ; 2 gardiens du même stade se sont suicidés ; 1 animatrice, 1 jardinier, 1 agent d'entretien ont fait des tentatives de suicide (TS)

## Questionnaire aux candidats à l'élection Municipale de Mars 2020

1. Quel est pour vous la place des organisations syndicales dans notre collectivité et comment imaginez-vous le rôle des instances paritaires locales ?
2. Etes-vous pour ou contre la privatisation de services municipaux ?  
Pourquoi ?
3. Si vous êtes élu-e quelles mesures allez-vous mettre en place pour lutter contre la précarité des agents ?
4. Quels sont pour vous les services municipaux les plus en difficulté ?  
Quelles seront vos mesures pour les améliorer ?
5. Que ferez-vous face au désengagement de l'Etat en direction des collectivités ?
6. Comment envisagez-vous d'impliquer les agents dans les projets et fonctionnement des services ?
7. Comment vous engagez vous à améliorer l'action sociale en direction des agents ?
8. Quelle première mesure favorable en direction des agents communaux, allez-vous prendre au lendemain de votre élection ?
9. Quel sera l'axe prioritaire de votre mandat en direction des agents communaux ?
10. Suite à la loi 'transformation de la fonction publique', pensez-vous remettre en cause le temps de travail et le droit de grève des agents communaux ?
11. Quelle est votre position sur le projet de loi sur la retraite du gouvernement ?

**INVITATIONS AUX SYNDIQUES CGT - STOP- CONGRES - STOP  
LUNDI 20 AVRIL 2020 - STOP- BOURSE DU TRAVAIL DRANCY**



**BILAN DU DERNIER CONGRES  
BILAN FINANCIER  
BILAN COMMUNICATION**

**OBJECTIFS DE LUTTES 2020 A 2023  
OBJECTIFS DE RENFORCEMENT 2020 A 2023**

JE PARTICIPE A LA JOURNEE DU LUNDI 20 AVRIL 2020 OUI

JE NE PEUX PAS PARTICIPER A LA JOURNEE DU LUNDI 20 AVRIL 2020 NON

**CONTACT**

NOM..... PRENOM.....

SERVICE .....

MAIL .....

TELEPHONE .....

ADRESSE .....

Chaque syndiqué CGT a droit à 20 jours de congrès par an, dit Autorisation Spécial d'Absence (ASA 16), nous pouvons déposer 1 ASA à ton nom le lundi 20 avril 2020 mais il faut ton accord un mois avant la date.

Merci de nous retourner ta participation oui ou non, complétée de la mise à jour de tes contacts.